

Qu'est-ce qu'un Plan directeur de l'eau (PDE)?

C'est un document de travail qui comprend un portrait physique et socioéconomique du bassin versant, un diagnostic issu de ces informations, ainsi qu'un plan d'action.

L'Alliance a maintenant terminé le **Plan directeur de l'eau du bassin versant de la Diable 2008-2013**. Quatre diagnostics distincts ont donné lieu à autant d'enjeux, lesquels concernent principalement :

- La qualité de l'eau;
- La disponibilité de l'eau;
- La préservation des écosystèmes;
- Le potentiel récréatif de l'eau.

Ces enjeux agissent à titre de lignes directrices pour le **Plan d'action 2008-2013 d'AGIR pour la Diable**, réalisé avec le conseil de concertation* de l'OBV. Le plan comprend donc 4 enjeux, desquels découlent 9 orientations, 17 objectifs, ainsi qu'une foule d'actions destinées à l'atteinte de ces buts.

Parce que les paroles doivent se transformer en gestes concrets!

*Le conseil de concertation (CC) d'AGIR en quelques mots... Le CC est un groupe de travail où siègent une trentaine de représentants des secteurs municipal, économique (centres de ski, entrepreneurs, golfs, agriculture, etc.), communautaire, institutionnel et associatif (santé publique, citoyens, groupes environnementaux, ...). Ensemble, ils établissent une vision consensuelle quant aux défis à relever et aux actions à entreprendre afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau du bassin versant de la rivière du Diable.

Les ententes de bassin versant, ça sert à quoi?

Ces ententes sont les outils de mise en œuvre du PDE.

En fait, c'est la réalisation du plan d'action par les acteurs du milieu. Elles officialisent une action que souhaite entreprendre l'un de ces acteurs pour réaliser les objectifs du PDE, en partenariat avec AGIR pour la Diable. Il s'agit d'un contrat volontaire, sans valeur légale, entre AGIR et un partenaire privé ou public, dit « le promoteur ». Les ententes de bassin versant comportent plusieurs avantages, comme faciliter le réseautage entre les divers usagers de la rivière du Diable et la sensibilisation du public. Plus important encore, elles promeuvent les bonnes initiatives des acteurs de l'eau du bassin versant.

Un exemple pour mieux comprendre

Supposons que les employés du secteur des travaux publics d'une municipalité suivent une formation développée par AGIR pour la Diable. Celle-ci traite des méthodes de contrôle d'érosion dans les activités de voirie et sur les chantiers de construction. Ensuite, ces municipalités appliquent sur leur territoire les méthodes apprises, une réalité que l'organisme a bien entendu observé et vérifié sur le terrain. AGIR peut alors conclure une entente de bassin versant avec les dites municipalités.

Par la suite, il revient à AGIR de publiciser l'entente, par le biais de communiqués de presse, notamment. Il incombe également à l'équipe de l'OBV d'assurer un suivi de l'entente, afin de vérifier qu'elle est effectivement respectée. Même si elle n'a pas force de loi, l'entente incite fortement le promoteur à tenir ses engagements. Une fois rendue publique, bien embêté celui qui ne tiendra pas ses promesses!

Le Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013.

Parce que c'est le temps d'AGIR !

Voici quelques exemples d'actions et de moyens privilégiés par AGIR pour la Diable et son conseil de concertation pour réaliser les quatre grands enjeux du plan.

Enjeu :	Assurer le maintien de la qualité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques.	Enjeu :	Assurer le maintien de la disponibilité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques.
Action :	Développer et offrir un programme de formation sur les mesures de contrôle de l'érosion pour les sites de construction et les fossés de drainage routiers.	Action :	Réaliser une campagne de sensibilisation pour réduire la consommation d'eau.
Moyen :	Une « formation érosion » de deux jours, comprenant un volet théorique et un autre pratique, pour les travaux publics des municipalités de la région.	Moyen :	Promouvoir l'achat de systèmes à débit d'eau réduit ainsi que les habitudes de vie plus responsables quant à notre consommation d'eau quotidienne.
Enjeu :	Assurer la mise en valeur durable du potentiel récréatif de l'eau.	Enjeu :	Préserver les écosystèmes aquatiques, humides et riverains.
Action :	Développer une campagne de sensibilisation pour promouvoir les activités nautiques non motorisées.	Action :	Former les répondants de première ligne sur les zones sensibles protégées légalement.
Moyen :	Développer des accès publics de mises à l'eau.	Moyen :	Développer et distribuer un Guide des bonnes pratiques environnementales. Ce guide a pour but d'informer les répondants de la réglementation en vigueur, et de l'importance de considérer les milieux humides lors de l'élaboration d'un projet.



Ne soyez plus réactif ; devenez proactif ! Rejoignez notre communauté de membres

Formulaire d'adhésion :

Nom de l'organisation ou de l'individu : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Montant de la cotisation annuelle: _____ \$

Adhésion :

- Membre
- Coopérateur
- Supporteur
- Partenaire financier

Cotisations :

	Membre	Coopérateur	Supporteur	Partenaire financier
Secteur municipal	250\$	500\$ et plus	1500\$ et plus	20000\$ et plus
Secteur économique	150\$	500\$ et plus	1500\$ et plus	
Secteur communautaire	100\$	200\$ et plus	750\$ et plus	
Individus	20\$	50\$ et plus	200\$ et plus	

Merci à nos fidèles partenaires financiers !



Coordonnées d'AGIR pour la Diable :

1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré (Qc) J0T 1J2
Téléphone : 819.681.3373, poste 1404
Télécopieur : 819.688.2537
Courriel: info@agirpourtadiable.org
www.agirpourtadiable.org



Gérer l'eau de la rivière du Diable, un travail d'équipe !

Qu'est-ce qu'AGIR pour la Diable?

Un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de faciliter la gestion durable de la rivière du Diable, ainsi que des cours et plans d'eau qui lui sont rattachés.

En 2005, des acteurs socioéconomiques et municipaux de la région de Mont-Tremblant fondent l'**Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable**, mieux connue sous le nom d'AGIR pour la Diable. Cet organisme de bassin versant réalise sa mission en accomplissant trois principaux mandats :

Coordonner la concertation entre les divers usagers du bassin versant dans le développement et la mise en œuvre d'un **Plan directeur de l'eau (PDE)**;

Enrichir les connaissances actuelles sur le bassin versant;

Sensibiliser la population à l'importance de préserver les ressources en eau.

Le bassin versant de la rivière du Diable couvre une superficie de 1185 km². Un territoire petit, partagé entre une multitude d'usagers : résidents permanents, villégiateurs, baigneurs, pêcheurs, propriétaires d'embarcations nautiques motorisées ou non, établissements d'hébergement, restaurants, golfs, stations de ski, développeurs immobiliers... Qui plus est, trois municipalités régionales de comté (MRC) et huit municipalités se divisent le territoire! Autant de raisons pour privilégier une gestion intégrée, responsable et durable du réseau hydrique.

Qu'est-ce qu'un organisme de bassin versant (OBV)?

Il s'agit d'une « table de concertation où siègent tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant ». Un OBV « n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau ». (Source : Regroupement des organisations de bassin versant du Québec - ROBQ)

En novembre 2002, le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'eau afin de gérer l'or bleu dans une perspective de développement durable. La gestion intégrée de l'eau alors instaurée commande notamment la création d'organismes de bassin versant (OBV) pour 33 rivières jugées prioritaires. Ces dernières étant aux prises avec des problématiques environnementales ou de conflits d'usage. Bien que la rivière du Diable ne comptait pas parmi les cours d'eau jugés prioritaires, les intervenants du milieu se sont mobilisés afin de mettre sur pied un organisme de bassin versant. Depuis sa création en 2005, AGIR pour la Diable emprunte donc la même démarche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV).

Un deuxième pas important vers une gestion durable des ressources en eau a été franchi en mars 2009. La ministre en charge du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé un redéploiement de la GIEBV à l'échelle du grand bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, l'ensemble de ce bassin est divisé en 40 zones de gestion de l'eau, ayant chacune à leur tête un OBV. Une des zones créée regroupe les bassins versants des rivières Rouge (incluant la rivière du Diable), Petite Nation et Saumon. Un OBV a donc été constitué à l'échelle de ce grand territoire. AGIR pour la Diable poursuit, quant à elle, son travail localement tout en collaborant étroitement avec l'organisme en charge de la zone.

Et cette démarche, quelle est-elle ?

1 L'OBV procède d'abord à l'analyse du bassin versant. Pour ce, il en dresse le portrait et établit un diagnostic sur sa situation actuelle.

2 Ensuite, avec les acteurs de l'eau réunis au sein d'un conseil de concertation, l'OBV détermine les enjeux, orientations et objectifs nécessaires pour assurer une gestion intégrée de l'eau du bassin versant.

3 Puis, de cette vision partagée, découle un Plan d'action d'une durée de cinq ans. Il englobe les moyens choisis pour atteindre les objectifs prédéterminés. L'ensemble des documents élaborés au cours des étapes précédentes (portrait, analyse et plan d'action) forment ce qu'on appelle le Plan directeur de l'eau (PDE).

4 Finalement, l'OBV et ses partenaires mettent en œuvre le dit plan d'action par le biais de multiples projets, dont certains font l'objet d'ententes de bassin. L'OBV assure le suivi de ces ententes et évalue l'efficacité de son plan d'action. L'organisme recommande ainsi l'exercice tous les cinq ans.



C'est la dernière glaciation, survenue il y a 10 000 ans, qui a façonné le paysage du bassin versant (BV) de la rivière du Diable. Par leurs déplacements, les masses de glace ont érodé le sol montagneux et redessiné le relief de la région. Elles ont creusé le territoire par endroit, le remblayant à d'autres grâce aux débris qu'elles arrachaient et transportaient parfois sur de grandes distances.

Aujourd'hui, l'occupation humaine couvre 13% de la superficie du BV, les lacs et cours d'eau, 7%, et la forêt, 80%. La Diable et ses tributaires coulent parmi les espèces arborescentes conifériennes et feuillues, typiques de la forêt mixte du territoire. Quant à la pédologie (sol), la végétation du BV repose dans une forte proportion sur des sols minces, sensibles à l'érosion.

Les patrimoines faunistique et floristique du BV de la rivière du Diable se révèlent plutôt biodiversifiés! On recense 14 espèces d'amphibiens, 8 de reptiles, 49 de mammifères, 31 de poissons et plus de 140 espèces d'oiseaux. Le statut d'au moins 9 espèces végétales et de 13 espèces animales est qualifié de précaire. C'est notamment le cas du couguar, de la tortue des bois, du pic à tête rouge et de la listère australe, de la famille des orchidées.

Les inventaires actuels indiquent que les milieux humides occupent environ 5% du BV de la Diable, dans sa portion située à l'extérieur du parc national du Mont-Tremblant. Plusieurs menaces pèsent sur ces milieux, comme le développement du réseau routier, ainsi que les développements immobilier et commercial.

Question de débit! Estimé à partir des données historiques de la rivière Rouge, le débit moyen de la rivière du Diable avoisine les 20,5 m³/s. Dans le contexte québécois, ce débit est considéré faible. Les rejets se diluent donc moins rapidement.

En 2007, neuf lacs du BV de la rivière du Diable ont été affectés par des efflorescences de cyanobactéries. Le territoire fut l'un des plus touchés au Québec. Qu'en sera-t-il pour l'avenir ?

Baignade, canot, kayak, embarcations nautiques motorisées... La rivière du Diable charme par ses nombreux attributs. Canotable sur l'ensemble de son parcours, la section située dans le parc du Mont-Tremblant attire annuellement plus de 7 000 personnes! Pour tous les usagers, à deux et à quatre pattes, AGIR pour la Diable veille à ce que ce joyau hydrique soit géré d'une manière durable et respectueuse.



Le bassin en bref

- Superficie totale du bassin versant : 1 185 km²
- Longueur de la rivière du Diable : 116 km
- Source : le lac du Diable, dans le parc national du Mont-Tremblant
- Embouchure : rivière Rouge (à la limite sud de Mont-Tremblant)
- Longueur totale des cours d'eau du bassin versant : 3 000 km
- Nombre d'étendues d'eau (marais, étang, lac) : 354, dont 25 lacs de villégiature.



- Population : 25 000 résidents permanents (50%) et saisonniers (50%)
- Touristes par année : 3 millions
- Croissance démographique de la MRC des Laurentides prévue d'ici 2026 : 32%
- Principales sources d'eau potable qui desservent la population de Mont-Tremblant : le lac Tremblant et la rivière du Diable. Près de la moitié des résidents du BV s'approvisionnent d'eaux souterraines;
- Nombre d'entreprises : 820
- Secteurs économiques dominants : développement immobilier et récréotourisme
- Principaux usages : eau potable, dilution des eaux usées traitées, pisciculture, irrigation de terrains de golf, fabrication de neige, pêche, baignade, canot, kayak, voile et navigation de plaisance, villégiature riveraine.

Les trois grands secteurs socioéconomiques

- Au nord, le parc national du Mont-Tremblant (60% du BV);
- Au centre, une concentration d'activités urbaines (3% du BV hors parc), ainsi que récréotouristiques et de villégiatures (57% du BV hors parc);
- Au sud, un secteur agricole (1% du BV hors parc).

Un bassin versant, c'est quoi?

Imaginez un entonnoir. Les rebords du haut représentent les plus hauts sommets montagneux d'une région, soit la ligne de partage des eaux. Lorsqu'elles tombent au sol, les gouttes d'eau se fraient un chemin de part et d'autre de cette ligne de partage. Elles dévalent les falaises montagneuses un peu comme elles dévaleraient les parois de l'entonnoir. Peu importe l'endroit où elles se fauillent, elles convergent vers un point central. Ici, ce point est la rivière du Diable. Avant d'y aboutir, les gouttes d'eau peuvent emprunter d'autres cours d'eau, que l'on appelle tributaires ou affluents. On peut ici penser aux ruisseaux Clair et Noir, et aux rivières Cachée et Le Boulé. Un bassin versant, c'est donc le territoire couvert par une rivière principale (la Diable) ainsi que par les autres cours et plans d'eau qui lui sont rattachés. La rivière du Diable est elle aussi le tributaire d'une rivière plus grande, la Rouge. À son tour, elle devient l'affluent de la rivière des Outaouais, qui se jette dans le Saint-Laurent...

Le principal avantage de la gestion de l'eau par bassin versant est d'éviter la contamination de l'aval (vers l'embouchure) par l'amont (vers la source). En effet, si une goutte d'eau se charge de contaminants au début d'une rivière (amont), elle transporte ces polluants jusqu'à la fin du cours d'eau (aval). Lorsque les villes situées près de la source ne gèrent pas adéquatement leur eau, les municipalités à l'aval héritent de ces problématiques et ce, peu importe les efforts qu'elles déploient pour améliorer la qualité de l'eau.

Le profil socioéconomique du bassin versant (BV) de la rivière du Diable s'est considérablement métamorphosé au fil des décennies. Au 20^e siècle, les entreprises sylvicoles (forestières) s'activent fortement sur son territoire. En ce 21^e siècle, les industries du tourisme et de la construction leurs ont succédées. Elles répondent certainement à la croissance continue de la démographie et de l'achalandage touristique. Toutefois, l'omniprésence des activités humaines ne s'effectue malheureusement pas sans quelques répercussions sur l'environnement du BV de la rivière du Diable...

En 2004, des taux de déboisement de bandes riveraines excédant 75% ont été mesurés autour de certains lacs du BV. Or, il est reconnu que les problèmes reliés au déboisement des rives surviennent généralement lorsque celui-ci dépasse 30%. C'est en milieu lacustre (lac) que ce seuil critique est généralement dépassé, principalement le long du réseau routier et sur des terrains résidentiels privés.

L'érosion est l'une des conséquences du déboisement des rives et de la mise à nu des sols. L'ensemble des activités humaines (agriculture, villégiature, foresterie, développement immobilier et récréotouristique) amplifie certainement cette dégradation. Toutefois, la nature même des sols pauvres du BV de la rivière du Diable influence largement cette condition.

« Le réseau routier du bassin versant de la rivière du Diable totalise plus de 600 km de routes, dont plus de la moitié sont des rues locales. Il se concentre dans les secteurs habités de Mont-Tremblant, de Saint-Faustin-Lac-Carré et de Lac-Supérieur. Plus du tiers de ce réseau se situe en milieu riverain des lacs et cours d'eau. » (Desaulniers, S., 2007) Les eaux qui ruissellent sur les routes peuvent se charger de divers polluants : sédiments, hydrocarbures, huiles et graisses, sels de déglacage, matières en suspension, métaux lourds, etc. Lorsqu'elles atteignent les cours d'eau, les eaux y acheminent également ces substances indésirables.

Les statistiques du gouvernement fédéral dévoilent qu'un Canadien consomme généralement plus de 300 litres d'eau par jour! La région du BV de la Diable ne fait pas exception. La demande en eau suit les croissances démographiques et récréotouristiques régionales. Or, cette eau doit être traitée avant et après son utilisation. Des procédés coûteux et qui ne peuvent être efficaces à 100% ...



© Station Mont-Tremblant

1,2,3 Action... AGIRagiti! AGIR pour la Diable surveille la qualité de l'eau de la rivière du Diable et de ses tributaires. Depuis 2006, un programme d'échantillonnage permet d'effectuer un suivi des principaux paramètres physico-chimiques et biologiques de l'eau. AGIR diffuse les résultats sur son site Internet.

1,2,3 Action... AGIRagiti! Pour prévenir les efflorescences de cyanobactéries, AGIR pour la Diable a organisé des ateliers de revégétalisation des rives, distribué des arbres et formé des riverains à échantillonner leur plan d'eau pour en analyser la qualité. De plus, AGIR a sensibilisé la population ainsi que les acteurs du milieu (municipalités, pépiniéristes, constructeurs, ...) à protéger la bande riveraine et à contrer l'érosion. En 2008, l'organisme a même exporté son savoir au BV de la rivière Rouge pour 21 de ses lacs orphelins. Orphelins en ce sens qu'ils ne sont protégés par aucun OBV.